

employés canadiens. Le 6 octobre, la grève des mineurs travaillant pour la *Reeves MacDonald* est entrée dans son sixième mois. La dernière entente avec la compagnie avait expiré il y a presque un an. En décembre dernier, un conseil d'arbitrage présidé par W. J. Asseltine avait recommandé une augmentation de salaire de 7.5c. l'heure, plus 2.5c. l'heure versés par la compagnie à une caisse de départ. Il avait également conseillé un meilleur régime de congés annuels. La compagnie a rejeté toutes ces instances, suivie en cela par ses représentants américains, qui étaient venus d'outre-frontière négocier avec les employés.

Le ministère provincial a convoqué à deux reprises les dirigeants syndicaux, afin de régler le différend, mais la compagnie s'est obstinée à rejeter les conclusions du conseil d'arbitrage. La dernière réunion, tenue à Vancouver le 7 octobre sous la présidence de William Sands, sous-ministre du Travail, n'a pas abouti. Le président de la compagnie Jens Jensen, de Spokane, qui exploite de vastes gisements minéraux en Colombie-Britannique, a déclaré que selon lui les ouvriers canadiens devraient établir leurs réclamations quant aux salaires en suivant les taux de salaires d'Amérique du Sud, et non les taux offerts aux États-Unis par la même compagnie pour un travail identique. J'estime que cette déclaration déplace le problème du plan économique à celui de la domination politique.

Voilà donc les faits, monsieur l'Orateur. Je les signale au ministre, parce que j'estime que la situation mérite qu'on l'étudie de près. La mine *Reeves MacDonald* est une filiale qui appartient presque entièrement à la *Pend Oreille Company*, étroitement liée à la fonderie *Bunker Hill*, immense corporation des États-Unis. La mine est située sur la frontière qui sépare la Colombie-Britannique de l'État de Washington. Les ouvriers sur la rive canadienne, placés sous la même direction et exploitant la même veine de minerai, touchent 48c. de moins l'heure, pour un travail identique à celui de leurs camarades de l'autre côté de l'eau. La filiale américaine se refuse même à verser le taux régional, adopté depuis quelque temps dans le Sud-Est de la Colombie-Britannique. A Salmo, la mine de la Baie d'Hudson offre aux mineurs \$2.26½ l'heure, tandis que la *Reeves MacDonald* leur verse \$2.04. Même si la compagnie acceptait toutes les conclusions du conseil d'arbitrage, le salaire de ses ouvriers serait encore très inférieur à celui des ouvriers de la mine voisine.

Depuis qu'on a entamé des pourparlers avec la compagnie il y a plus d'un an, les prix du plomb, du zinc, de l'argent et du cadmium ont brusquement grimpé, et il y a pénurie de plomb. La mine demeure fermée parce que

[M. Herridge.]

la société refuse de payer ses employés aux tarifs régnants, et le président est d'avis que les travailleurs canadiens devraient accepter les salaires pratiqués en Amérique du Sud.

Depuis le début de l'exploitation, cette société a su profiter au maximum de la période où elle est exempte de l'impôt et elle a réalisé des bénéfices de plus de 4 millions de dollars. La société *Reeves MacDonald* n'est pas une très grande entreprise, mais elle emploie tout de même environ 100 mineurs. A ce sujet, j'aimerais attirer l'attention du ministre sur certaines nouvelles qui ont paru dans le *Northern Miner*, livraison du 8 mai 1962 et du 9 mai 1963. Ces nouvelles démontrent que cette société, qui refuse de rémunérer ses employés aux tarifs régnants et qui a fermé sa mine, a dépouillé son entreprise et versé ses profits à la *Pend Oreille Mines*, entreprise des États-Unis.

Je ne citerai qu'un seul alinéa d'un article intitulé: «La *Pend Oreille* accroît légèrement ses bénéfices»:

En plus des recettes de production, la *Pend Oreille* a touché \$74,862 sous forme d'autres revenus et \$279,811 en dividendes de sa filiale canadienne, *Reeves MacDonald Mines*.

Cette mine réalisait de bons bénéfices, qui étaient versés à la *Pend Oreille*, aux États-Unis. La société refuse depuis six mois de payer même les salaires pratiqués dans la région. La *Consolidated Mining and Smelting Company*, gros exploitant dans cette région, a un tarif régnant qui s'applique à tous ses travaux d'exploitation minière dans la région et qui a été établi par suite de négociations collectives entre le syndicat et la société. Mais dans le cas qui nous occupe, la société réalise de bons bénéfices, qu'elle verse à la *Pend Oreille* aux États-Unis, mais elle refuse d'accorder les salaires régnants. Il s'ensuit que les mineurs ont déclaré la grève, et avec raison, il y a plus de six mois et depuis lors ils sont moralement secourus par leurs localités.

Il y a également la question de l'allocation de dépréciation.

M. Moreau: L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

M. Herridge: Certainement.

M. Moreau: Je me demande si, au sujet de l'exploitation *Reeves MacDonald*, le député serait en mesure de nous dire combien il en coûterait à la mine pour accorder ces majorations. Il me semble que des dividendes de \$279,000 ne sont pas des bénéfices très élevés pour une mine. L'honorable député pourrait-il nous fournir ce chiffre?

M. Herridge: Je n'en connais pas le montant exact, mais ce que je prétends, ainsi que le syndicat représentant les mineurs, les mineurs eux-mêmes et les localités qui les font